

*Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de Gentilly-2*

**Addenda au mémoire de
Mouvement Vert Mauricie**

Correctif apporté au point 5 ou 6 de la table des matières

**«Il faut lire : déclassement et aux combustibles
au lieu de : à la réfection et aux combustible »**

Décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

- 1...Le MVM tient à souligner que sa principale préoccupation concernant l'électronucléaire au Québec et au Canada, est intimement liée aux risques démesurés qui y sont associés pour la santé et la sécurité des citoyens ainsi que pour l'intégrité des écosystèmes qu'ils habitent.
 1. Les modalités de gestion des déchets radioactifs représentent le plus grand défi technologiques auquel la société aura jamais eu à se confronter.
 2. Dans le contexte actuel, toute décision favorisant la prolongation de la vie « utile » de G2 est inappropriée, inconséquente et à proscrire
 3. Ainsi, toute analyse relative au projet proposé n'est socialement acceptable que si le déclassement de la centrale est d'abord et avant tout confirmé par le gouvernement du Québec.
 4. La reconnaissance du « vieillissement prématuré » de la centrale doit nous inciter à réévaluer si 2013 demeure l'horizon de « vie utile » antérieurement accordé à G2.
 - 4.1 Si non, par mesure de sécurité nous devons de devancer cet échéancier de fermeture et de déclassement.
 - 4.2 Si oui, toute possibilité d'allonger la vie de G2 au-delà de 2013 doit être officiellement désapprouvé par le gouvernement du Québec.
 5. Cet échéancier bien déterminé nous permettra ensuite d'évaluer calmement les scénarios appropriés pour une gestion le plus sécuritaire que « possible » des déchets radioactifs liés au déclassement et aux combustibles irradiés de la centrale.
 6. Pour le moment, nous sommes contraints de prendre des décisions sans avoir en contrepartie les éléments essentiels à notre réflexion.
 7. Comment planifié la gestion des déchets radioactifs de la réfection de la centrale lorsque les études d'impacts appropriées n'ont pas été complétées.

* Tenue
à se tenir

6. **Cet échéancier bien déterminé nous permettra ensuite d'évaluer calmement les scénarios appropriés pour une gestion le plus sécuritaire que « possible » des déchets radioactifs liés à la réfection et aux combustibles irradiés de la centrale.**

*à remplacer par:
« déclasser + S »*

Lorsque le gouvernement du Québec aura clairement statué le déclasser de G2 sans possibilité d'extensionner la date de sa fin de vie utile au-delà de 2013, il pourra calmement préciser dans sa future politique énergétique, ses intentions concernant les modalités de gestion du combustible irradié et des déchets liés au déclasser.

Comprenons que , comme le précisait le Comité de la Table Ronde sur l'Éthique à la Société de Gestion des déchets Nucléaires (NWMO) :

« nous sommes aujourd'hui confrontés à choisir la « moins mauvaise » des solutions en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs. C'est à dire que nous avons crée un problème insoluble pour les générations futures.....Pour justifier la construction d'un nouveau réacteur ou même la réfection d'un réacteur à la fin de sa vie utile, il faudrait démontrer que nous avons une méthode « éprouvée » pour disposer des déchets radioactifs et non seulement la solution « la moins mauvaise ».

7. **Pour le moment, nous sommes contraints de prendre des décisions sans avoir en contrepartie les éléments essentiels à notre réflexion.**

Le vide « statutaire » concernant les déchets radioactifs liés au déclasser de la centrale G2 devra être éludé dans les semaines à venir par le gouvernement libéral. Même Hydro Québec affirme qu'il n'aura pas complété les études économiques et techniques de son projet de réfection avant 2005. Le laxisme du conseil d'administration d'Hydro Québec et des gouvernements qui nous représentent, est directement responsable de cet état de fait. Si ces instances décisionnelles avaient appliqué les recommandations du BAPE de 1994, nous ne serions pas confrontés à cette situation.